

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
D'AZAY-SUR-CHER - VERETZ**

☪ ☉ ☽

Séance du 24 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
le vingt-quatre mars à dix-huit heures,
le Comité syndical légalement convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en mairie d'Azay-sur-Cher, sous la présidence de M. Janick ALARY, Président.

Membres présents : Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Marc MIOT, Gilles AUGEREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Membre(s) titulaire(s) excusé(s) : M. Christian ROCHE (pouvoir à Violaine KUHN) et M. Fabrice NAUDON (pouvoir à Olivier FOURNIER)

Membre(s) suppléant(e-s) présent(e-s) : Mme Violaine KUHN (représentant M. Christian ROCHE) et M. Olivier FOURNIER (représentant M. NAUDON).

A été élu secrétaire de séance M. Claude ABLITZER.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 17 février 2021

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 Février 2021 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la Délégation de pouvoir au Président par le Comité syndical - article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

Les membres du Comité sont informés des décisions suivantes depuis le dernier Comité syndical.

N° Décision	Titre	objet
001/2021	Avenant n°1 Marché de travaux réhabilitation du forage F1 – entreprise FORAGES MASSE	Avenant n°1 Marché de travaux réhabilitation du forage F1 – entreprise MASSE Travaux complémentaires imprévisibles suite à découverte d'un bouchon (extension du tube inox, guide sonde, travaux d'extraction du bouchon et remise en eau claire)

N° Décision	Titre	objet
		FORAGES MASSE Hérisson 17380 CHANTEMERLE SUR LA SOIE <i>Pour rappel : montant initial : 69 140,00 € HT</i> <i>Montant du présent avenant : + 6 286,00 € HT</i> Montant du marché après avenant : 75 426,00 € HT Soit 90 511,20 € TTC

3. Adoption du compte de gestion 2020- budget principal

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal établi par le comptable public.

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2020, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services eau potable et assainissement,

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2020 ;

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.

4. Adoption du compte de gestion 2020 - budget de l'eau

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte de gestion 2020 du budget eau établi par le comptable public.

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget eau pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-50 089,64		9 177,54	- 40 912,10
Fonctionnement	890 828,34		26 507,26	917 335,60
TOTAL	840 738,70		35 684,80	876 423,50

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.

5. Adoption du compte de gestion 2020 - budget de l'assainissement

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte de gestion 2020 du budget assainissement établi par le comptable public.

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le compte de gestion du Comptable public du budget assainissement pour l'exercice 2020, qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	96 750,31		44 061,62	140 811,93
Fonctionnement	619 251,93		10 015,30	629 267,23
TOTAL	716 002,24		54 076,92	770 079,16

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.

6. Adoption du compte administratif 2020 - budget principal

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance pour le point relatif à l'approbation du compte administratif.

Est élu : M. Gilles AUGEREAU

Sous la présidence de M. Gilles AUGEREAU, hors de la présence du Président du SIAEPA, le Comité syndical examine le compte administratif 2020 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2020, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services eau potable et assainissement,

Considérant que M. Gilles AUGEREAU a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget principal,

Considérant que M. Janick Alary, Président du SIAEPA, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gilles AUGEREAU pour le vote du compte administratif du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2020 (crédits à 0 €).

7. Adoption du compte administratif 2020- budget de l'eau

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance pour le point relatif à l'approbation du compte administratif.

Est élu : M. Gilles AUGEREAU

Sous la présidence de M. Gilles AUGEREAU, hors de la présence du Président du SIAEPA, le Comité syndical examine le compte administratif 2020 du budget eau. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant que M. Gilles AUGEREAU, a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget eau,

Considérant que M. Janick Alary, Président du SIAEPA, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gilles AUGEREAU, pour le vote du compte administratif du budget eau,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget eau pour l'exercice 2020 qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2020	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'exploitation	1 000 759,57	90 745,34	26 507,26
Recettes d'exploitation	1 000 759,57	117 252,60	
Dépenses d'investissement	1 221 609,14	144 964,56	9 177,54
Recettes d'investissement	1 221 609,14	154 142,10	

Les restes à réaliser sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 212 454,12 €

Recettes d'investissement : 146 683,04 €

8. Adoption du compte administratif 2020- budget de l'assainissement

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance pour le point relatif à l'approbation du compte administratif.

Est élu : M. Gilles AUGEREAU

Sous la présidence de M. Gilles AUGEREAU hors de la présence du Président du SIAEPA, le Comité syndical examine le compte administratif 2020 du budget assainissement. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ;

Considérant que M. Gilles AUGEREAU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget assainissement,

Considérant que M. Janick Alary, Président du SIAEPA, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Gilles AUGEREAU pour le vote du compte administratif du budget assainissement,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE, hors de la présence du Président du SIAEPA, le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2020 qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2020	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'exploitation	817 786,93	199 499,10	10 015,30
Recettes d'exploitation	817 786,93	209 514,40	
Dépenses d'investissement	963 853,68	130 633,96	44 061,62
Recettes d'investissement	963 853,68	174 695,58	

Les restes à réaliser sont les suivants :

Dépenses : 37 033,72 €

Recettes : 28 851,72 €

9. Affectation du résultat 2020 du budget principal

A la lecture du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget principal,

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2020, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services eau potable et assainissement,

Le Comité syndical **PREND ACTE** de l'absence de résultat 2020 à affecter sur le budget principal.

10. Affectation du résultat 2020 du budget de l'eau

A la lecture du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget eau,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés

AFFECTE les résultats de clôture 2020 du budget eau comme suit :

Section d'exploitation : excédent de 917 335,60 €, réparti comme suit

Affectation au compte R1068 pour couverture du besoin de financement : 106 683,18 €

Affectation au compte R002 de la section de fonctionnement « report en exploitation » du solde, soit : 810 652,42 €

Section d'investissement : déficit de 40 912,10 €

Repris en dépenses au compte D001 de la section d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

11. Affectation du résultat 2020 du budget de l'assainissement

A la lecture du compte de gestion 2020 et du compte administratif 2020 du budget assainissement,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des suffrages exprimés :

AFFECTE les résultats de clôture 2020 du budget assainissement comme suit :

Section d'exploitation : excédent de 629 267,23 € intégralement affectés au compte R002 de la section de fonctionnement « report en exploitation » en l'absence de couverture de besoin de financement de la section d'investissement.

Section d'investissement : excédent de 140 811,93 €

Capitalisé au compte R001 de la section d'investissement « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté »

12. Vote du budget primitif 2021 - budget principal

Considérant l'absence d'écritures comptables portées au budget principal sur l'exercice 2021, l'activité du syndicat étant centralisée sur les services eau potable et assainissement, le budget principal 2020 s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 0 €	Recettes de fonctionnement : 0 €
Dépenses d'investissement : 0 €	Recettes d'investissement : 0 €

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le budget principal 2021 selon la présentation supra.

13. Vote du budget primitif 2021 – budget de l'eau

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE :

1 - de lui donner acte de la présentation faite du budget primitif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser			212 454,12	146 683,04
Résultats reportés		810 652,42	40 912,10	
Crédits votés	940 225,02	129 572,60	904 472,01	1 011 155,19
Totaux cumulés	940 225,02	940 225,02	1 157 838,23	1 157 838,23

2 - de voter et d'arrêter les propositions budgétaires 2021 du Service de l'Eau potable telles que résumées ci-dessus.

14. Vote du budget primitif 2021 – budget de l'assainissement

Le Comité syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE :

1 - de lui donner acte de la présentation faite du budget primitif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser			37 033,72	28 851,72
Résultats reportés		629 267,23		140 811,93
Crédits votés	850 251,23	220 984,00	1 045 543,28	912 913,335
Totaux cumulés	850 251,23	850 251,23	1 082 577,00	1 082 577,00

2 - de voter et d'arrêter les propositions budgétaires 2021 du Service de l'assainissement telles que résumées ci-dessus.

15. Informations générales et diverses**15.1 Travaux rue du Port (Azay-sur-Cher)**

Le début des travaux est programmé pour début Mai 2021.

15.2 Enquête publique schéma directeur eaux usées et eaux pluviales

L'enquête publique s'est achevée le mercredi 10 mars 2021. Nous sommes dans l'attente de la synthèse des remarques émises, notamment sur certaines situations signalées à Véretz.

Une réponse devra être apportée au commissaire enquêteur sur ces points.

Azay-sur-Cher, le 30 août 2021

Le secrétaire de séance

Claude ABLITZER

Ont signé les Membres présents :

Nom - Prénom	Fonction	Présence	Signature	Observation
ALARY Janick	Titulaire	Présent		
ABLITZER Claude	Titulaire	Présent		
MIOT Marc	Titulaire	Présent		
AUGEREAU Gilles	Titulaire	Présent		
ROCHE Christian	Titulaire	Absent excusé		
NAUDON Fabrice	Titulaire	Absent excusé		
GAUTRON Johnny	Suppléant			
SACRISTAIN Christine	Suppléante			
AUGER Martial	Suppléant			
KUHN Violaine	Suppléante	Présente		
FOURNIER Olivier	Suppléant	Présent		
HEMME Jean-Marc	Suppléant			